



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-763

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015 Pôle dynamiques urbaines Direction de la nature	Délibération N° 2015-763
--	---	---

**Bruges - Parc intercommunal des Jalles - Semi-marathon des Jalles du dimanche 5 juillet 2015 -
Subvention - Contrat de co-développement 2015-2017 - Décision - Convention - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bruges a organisé le dimanche 5 juillet 2015 le semi-marathon des Jalles.

Cette manifestation associe la compétition sportive de haut niveau et la valorisation du cadre de vie. Le parcours du semi-marathon est entre ville et parc naturel : 21,1 km de parcours traversant Bruges (la ville, les jardins familiaux, la zone maraîchère, les digues et la réserve naturelle), Eysines (vue sur le château du Prince Noir), Blanquefort et Bordeaux (le long de la base nautique et passage au bord du lac).

1 - Le Programme du semi-marathon des Jalles

Ce projet, inscrit au contrat de co-développement conclu entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges (fiche action C030750051), sert entre autres à la mise en valeur du parc des Jalles (organisation d'un semi-marathon, d'une randonnée pédestre familiale et d'un marché de producteurs agricoles), ce qui justifie le soutien apporté au titre de la politique « nature » métropolitaine

La manifestation se déroule tous les ans sur le territoire de Bruges et sur le parc intercommunal des Jalles. Les communes de Bruges, Eysines, Blanquefort et Bordeaux sont traversées par la course.

Au-delà du semi-marathon, cette manifestation éco-responsable comprend deux randonnées pédestres (8 et 10 kilomètres) à destination des familles, ainsi qu'une nouveauté, la « virée des jalles », course de 10 kilomètres.

Pour l'ensemble de ces animations (semi-marathon et randonnée), la ville de Bruges reçoit près de 2 500 personnes. L'origine géographique du public est la suivante : 40 % de la commune, 30 % de la Métropole, 15 % de la Gironde, 10 % d'Aquitaine et 5 % au niveau national.

2 - L'impact attendu du semi-marathon des Jalles

Le semi-marathon répond aux objectifs suivants :

- créer un temps fort de la politique sportive brugeaise autour d'un évènement sportif de rayonnement communautaire et régional ;
- mettre en valeur le patrimoine naturel du parc intercommunal des Jalles, de la ceinture verte et de l'agriculture périurbaine ;
- proposer un temps festif pour faire découvrir le secteur des Jalles et son fonctionnement, créer du lien social ;
- favoriser l'engagement bénévole ;
- mettre en œuvre une manifestation écoresponsable.

L'impact est avant tout une meilleure connaissance du territoire communal et communautaire, en particulier du parc intercommunal des Jalles. L'enjeu repose également sur une mise en valeur de l'agriculture périurbaine et la sensibilisation du public à l'environnement naturel et aux problématiques de sa préservation, tant du point de vue écologique qu'économique.

La ville de Bruges attend des retombées économiques pour le secteur agricole grâce à l'organisation du marché de producteurs.

3 - Les partenariats

Les principaux partenaires des animations sportives sont les suivants :

- co-organisation de la course du semi-marathon : Entente Sportive de Bruges,
- organisateur de la randonnée pédestre : association Bruges Rando Pédestre,
- en accord avec les communes de Bordeaux, Eysines, Blanquefort et le Syndicat des Marais Bordeaux-Bruges,
- renforts sécurité : communes de Bordeaux, Eysines et Blanquefort,
- mise à disposition poste de secours : commune de Bordeaux,
- signalisation des carrefours : associations Floirac citizen band amitié Gironde...,
- assistance sur la partie technique de l'organisation et communication sur supports officiels : Comité départemental des courses hors stades,
- soutien financier à la manifestation : Département de la Gironde, Région Aquitaine et Centre national du développement du sport (en attente de confirmation),
- soutiens lots et récompenses : équipementiers sportifs (Sport Aventure), Société d'économie mixte de Bruges, Crédit Agricole...

Les partenaires de la mise en valeur du Parc intercommunal des Jalles :

- permanence sur le site pour sensibiliser le public à la gestion des Jalles : Syndicat intercommunal des jalles de Landes à Garonne (SIJALAG) ;
- soutien financier et en communication : Bordeaux Métropole.

4 - Les modalités de communication

Ont été mises en œuvres les actions suivantes : un site Internet dédié, une page Facebook dédiée, trois insertions dans la revue "Jogging" (encarts publicitaires), flyers, affiches, signalétiques à imprimer sur des supports Aquilux.

5 - Le budget prévisionnel de l'action

Cette demande de subvention est inscrite dans la fiche action C030750051 du contrat de co-développement 2015-2017 conclu entre Bordeaux Métropole et la ville de Bruges, pour soutenir la valorisation de l'agriculture du parc des Jalles au cours de la manifestation.

Le semi-marathon a été co-organisé avec l'Entente Sportive de Bruges (ESB).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 (€ H.T.)				
DÉPENSES	€	RECETTES	€	%
Course	4 370	Bordeaux Métropole	10 000	33,4
Sécurité	3 300	Participations des usagers	7 800	26

Fournitures	10 100			
Communication	1 500	Solde à la charge de la ville de Bruges	12 170	40,6
Animations	700			
Personnel	10 000			
Total dépenses	29 970	Total recettes	29 970	100

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes "Communication animation".

- Intérêt métropolitain : projet Nature, contrat de co-développement.
- Ouverture ou service rendu au public : manifestation pour tous grands sportifs, familles ; proposer un temps festif pour faire découvrir le secteur des Jalles et son fonctionnement, créer du lien social ; citoyenneté locale.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : mise en valeur du patrimoine naturel du parc intercommunal des Jalles, de la ceinture verte et de l'agriculture périurbaine ; manifestation éco-responsable.
- Cofinancements : ce projet bénéficie partenariats financiers au-delà de celui de Bordeaux Métropole.

Bien que les délais administratifs n'aient pas permis de finaliser l'instruction du dossier avant le déroulement de la manifestation, il est néanmoins proposé d'accorder une participation métropolitaine d'un montant de 10 000,00 €, qui s'effectuera aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2 ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature ;

VU la délibération n°2015/0332 du 26 juin 2015 du Conseil de Bordeaux Métropole relative aux contrats de codéveloppement pour la période 2015-2017

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

DECIDE

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à la commune de Bruges pour l'organisation du semi-marathon des Jalles du dimanche 5 juillet 2015.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,
PUBLIÉ LE : 18 DÉCEMBRE 2015	Madame Andréa KISS